



# PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 18 novembre 2020

### COVID-19 : Continuité des services de l'État en Haute-Garonne

Dans le cadre de la crise due au COVID-19, une organisation spécifique de continuité des services de l'État est mise en place.

Tous les sites des services de l'État sont ouverts et, dans le cadre des mesures destinées à limiter la propagation du virus, une partie du personnel a été placée en télétravail.

Vous pouvez joindre vos interlocuteurs habituels notamment par courriel, ou, si nécessaire, être reçu sur rendez-vous.

Les services restent accessibles et joignables selon les modalités précisées ci-dessous.

#### • Préfecture de la Haute-Garonne

Par téléphone : 05 34 45 34 45

Par courriel : [prefecture@haute-garonne.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-garonne.gouv.fr)

Accueil général hors délivrance de titre (place St Étienne) : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Sur le site internet des services de l'État : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Contactez-nous/Par-service>

#### Accueil des étrangers :

Accueil uniquement sur rendez-vous (sur le site de la préfecture, service des migrations) et sur présentation de la convocation. Le port du masque est obligatoire.

**Les rendez-vous programmés durant le confinement sont maintenus.**

#### Sous-préfecture de Muret

-L'espace d'accueil numérique est ouvert chaque matin du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h15 pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives dématérialisées

- Le service associations accueille les usagers le lundi matin et le mardi matin de 9h00 à 12h00, après avoir pris un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture

#### Sous-préfecture de Saint-Gaudens

-Accueil général (les collectivités pour les dépôts d'actes et les rendez-vous) : du lundi au vendredi, de 9 heures à 11h45 et de 13h30 à 16 heures

-Accueil des administrés au Point Numérique : du lundi au vendredi, de 9 heures à 11h45 et de 13h30 à 16 heures

#### • Direction départementale de la cohésion sociale

-Direction : [ddcs@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs@haute-garonne.gouv.fr)

- Solidarité et insertion sociale : [ddcs-phis@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-phis@haute-garonne.gouv.fr)

- Politiques sociales du logement :

o Dalo : [ddcs-dalo@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-dalo@haute-garonne.gouv.fr)

o Logement social : [ddcs-logement@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-logement@haute-garonne.gouv.fr)

- Expulsions locatives : [ddcs-difficultes-locatives@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-difficultes-locatives@haute-garonne.gouv.fr)
- Prévention des expulsions locatives : [ddcs-ccapex@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-ccapex@haute-garonne.gouv.fr)
- Commission départementale de conciliation : [ddcs-cdc@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-cdc@haute-garonne.gouv.fr)

- Sport : [ddcs-jsva@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-jsva@haute-garonne.gouv.fr)

- Jeunesse éducation populaire :

- [snu@haute-garonne.gouv.fr](mailto:snu@haute-garonne.gouv.fr)
- [ddcs-pedt@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-pedt@haute-garonne.gouv.fr)
- [ddcs-accem@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-accem@haute-garonne.gouv.fr)
- [ddcs-bafa@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-bafa@haute-garonne.gouv.fr)
- [ddcs-service-civique@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-service-civique@haute-garonne.gouv.fr)
- [ddcs-reserve-civique@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-reserve-civique@haute-garonne.gouv.fr)
- [ddcs-jsva@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-jsva@haute-garonne.gouv.fr)

• **Direction départementale des territoires**

- **Service Économie Agricole** (déclaration PAC, installations, renseignements économiques) : [ddt-sea@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea@haute-garonne.gouv.fr) / 05-61-10-60-49
- **Service Risques et Gestion de Crise** (prévention des risques, permis de conduire, permis plaisance) : [ddt-srgc@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-srgc@haute-garonne.gouv.fr)
- **Service Environnement, Eau et Forêt** (autorisations loi sur l'eau et environnement, chasse, enquêtes publiques, etc...) : [ddt-seef@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-seef@haute-garonne.gouv.fr)
- **Service Logement et Constructions Durables** :
  - Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : [ddt-slcd-pl-uhp@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-slcd-pl-uhp@haute-garonne.gouv.fr) / 05-81-97-72-58 de 9h00 à 12h00 du lundi au jeudi  
Lutte contre l'habitat indigne : [ddt-habitat-indigne@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-habitat-indigne@haute-garonne.gouv.fr) / 05-81-97-72-35
  - Accessibilité : [ddt-accessibilite@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-accessibilite@haute-garonne.gouv.fr)  
Bâtiments durables : [ddt-batiments-durables-1@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-batiments-durables-1@haute-garonne.gouv.fr)
- **Service Territorial** (documents d'urbanisme, autorisations d'urbanisme, fiscalité de l'urbanisme, enquêtes publiques)
  - Documents d'urbanisme (PLU) - pour les servitudes d'utilité publique : sebastien. [perroud@haute-garonne.gouv.fr](mailto:perroud@haute-garonne.gouv.fr)  
- pour les porter à connaissance : [ddt-pacurba@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-pacurba@haute-garonne.gouv.fr)
  - Fiscalité de l'urbanisme/taxe d'aménagement : [ddt-fiscalite@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-fiscalite@haute-garonne.gouv.fr) permanences téléphoniques de Toulouse : 05 81 97 73 11 (mardis et jeudis de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00)
  - Permis Etat: [ddt-uads@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-uads@haute-garonne.gouv.fr)
  - Enquêtes publiques : [ddt-enquete-publique-urbanisme@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publique-urbanisme@haute-garonne.gouv.fr)
  - Permis privés sur les communes sous règlement national d'urbanisme: [aline.arpizou@haute-garonne.gouv.fr](mailto:aline.arpizou@haute-garonne.gouv.fr)
  - Pôle énergies renouvelables : [ddt-pole-enr@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-pole-enr@haute-garonne.gouv.fr)

Nous vous rappelons que pour la majeure partie des communes du département, les permis de construire sont instruits par les centres instructeurs des collectivités, renseignez-vous auprès de votre mairie.

• **Direction départementale de la protection des populations**

Mail : [ddpp@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddpp@haute-garonne.gouv.fr)

Tel : 05 67 69 11 00

Le standard est ouvert tous les après-midi, sauf le mercredi, de 14h à 16h.

Accueil sur rendez-vous.

• **Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt**

Compte-tenu du développement du télétravail des agents de la DRAAF, **il est recommandé de prendre rendez-vous avant tout déplacement sur site.** Pour contacter un agent, privilégiez l'envoi de mail ( [prenom.nom@agriculture.gouv.fr](mailto:prenom.nom@agriculture.gouv.fr)) pour transmettre votre information ou votre demande, et, si besoin, demander à être rappelé.

Pour les contacts téléphoniques, l'annuaire de la DRAAF est consultable sur son site internet : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Les-services-de-la-DRAAF>

Accueil Toulouse : 06 61 10 61 10

Accueil Montpellier : 04 67 10 19 00

Le port du masque est obligatoire dans les locaux de la DRAAF.

• **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

Site internet Direccte Occitanie : <http://occitanie.direccte.gouv.fr/>

Activité partielle : <http://occitanie.direccte.gouv.fr/Le-recours-a-l-activite-partielle>

**Unité départementale Haute-Garonne :**

Activité partielle : [oc-ud31.marche-du-travail@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud31.marche-du-travail@direccte.gouv.fr)

Droit du travail lié à la crise sanitaire : [Oc-ud31.renseignements@direccte.gouv.fr](mailto:Oc-ud31.renseignements@direccte.gouv.fr)

Renseignements en droit du travail, ruptures conventionnelles, main d'œuvre étrangère : modalités de réception modifiées, voir ici : <http://occitanie.directe.gouv.fr/L-unite-departementale-de-la-Haute-Garonne>

- **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

Tous les sites de la DREAL sont ouverts et, dans le cadre des mesures destinées à limiter la propagation du virus, une grande partie du personnel de la DREAL a été placée en télétravail.

Vous pouvez joindre vos interlocutrices et interlocuteurs habituel-le-s notamment par courriel, ou, si nécessaire, **être reçu uniquement sur rendez-vous**.

Si vous adressez des courriers qui requièrent des réponses dans des délais réglementaires, merci de les doubler par un message électronique, en utilisant :

- le courriel de votre interlocuteur de la forme : [prenom.nom@developpement-durable.gouv.fr](mailto:prenom.nom@developpement-durable.gouv.fr)
- les boîtes à lettres spécifiques à destination des professionnels, pétitionnaires :

[cliquer ici pour accéder à la liste](#)

- par la [Saisie par voie électronique \(SVE\)](#)
- une permanence téléphonique est assurée au 05 61 58 50 00

Retrouvez les [recommandations](#) en vigueur sur le [site du Gouvernement](#), mis à jour régulièrement en fonction des évolutions.

Lien vers le site internet de la DREAL : [ici](#)

En cas de déplacement, vous devrez être muni d'une [attestation de déplacement dérogatoire](#) cochée à "convocation judiciaire ou administrative et rendez-vous dans un service public" ainsi que de votre convocation et d'une pièce d'identité.

## CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

[www.haute-garonne.gouv.fr/communiques](http://www.haute-garonne.gouv.fr/communiques)